

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE A L'ENTRETIEN ANNUEL DU TERRAIN DE FOOTBALL  
SYNTHETIQUE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le devis proposé par la société ID VERDE, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

Article 1 : Est signé avec la société ID VERDE (sise Z.A. 806 Rue Vancauwenberghe 59640 DUNKERQUE) un devis relatif à l'entretien annuel du terrain de synthétique de football pour un montant de 3.603,04 € TTC ;

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 30 janvier 2025

DEC2025\_018



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ